**Montréal, le 21 aout 2020**

**Objet : Réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école**

Chers parents,

Toute l’équipe-école est à l’œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s’exerce que par les défis d’organisation qu’elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l’Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

**L’école à temps plein**

Nos élèves fréquentent l’école à temps plein du lundi au vendredi selon l’horaire que nous vous avons déjà transmis et que vous trouverez sur le site web de l’école. Le début des classes et le 27 août. Cette première journée aura son propre horaire de rentrée mais dès le 28, c’est l’horaire régulier qui débutera.

**Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants**

Des mesures strictes d’hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

* Le lavage des mains est obligatoire à l’entrée de l’école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s’être mouché et à la sortie de l’école. De plus, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves et du personnel pour assurer l’efficacité de cette opération.
* Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
* Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d’étiquette respiratoire.
* Les locaux sont nettoyés régulièrement.
* Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d’ordinateur, fontaines d’eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
* Les élèves doivent limiter le transport d’objets entre l’école et la maison.
* Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
* Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
* Au préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), le port d’un équipement de protection individuel par l’enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
* Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n’est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
* De l’équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l’impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
* Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.

.

**Port du couvre-visage pour les élèves**

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5e année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l’école en présence d’autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n’est pas obligatoire pour les élèves de la 1re jusqu’à la 4e année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Consultez [le feuillet explicatif](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/dossier/affichette_port-du-masque.pdf?1597078750) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

**Manipulation des objets**

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d’escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée. Ainsi, les élèves ne pourront pas utiliser le matériel pédagogique ou les jeux communs à la classe : ils devront, autant que possible, manipuler leurs objets personnels.

**Transport scolaire**

Dans le contexte d’une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de [nouvelles orientations concernant le transport scolaire](https://csdm.ca/nouvelles/transport-scolaire-pour-la-rentree-scolaire-2020-2021/). Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l’offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, il est demandé aux parents qui le peuvent d’assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d’élèves devant être transportés. Aussi, il est important que les parents qui n’utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder. Veuillez noter qu’il ne sera plus possible de demander des places de courtoisie pour le transport scolaire.

**Dîner à l‘école**

L’heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. Les bulles classe seront respectées le midi mais aucun service de micro-onde ne sera offert. Il faudra prévoir un lunch froid ou un thermos que l’enfant peut ouvrir seul avec les ustensiles nécessaires. Veuillez noter que le service de traiteur sera offert à partir de la mi-septembre sauf pour l’Annexe et l’école Étoile filante car les quantités de repas commandées l’année dernière ne justifient plus le service. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera alors possible de le faire, mais les dispositions s’appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ. Le respect de l’horaire du midi devra être respecté. Les dîneurs à la maison ne pourront avoir accès à la cour que 5 minutes avant l’entrée des élèves.

**Déplacements dans l’école**

Les mesures de distanciation physique d’un mètre entre les groupes-classes d’élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l’extérieur ou à l’intérieur. L’accès aux modules de jeux sera permis.

**Fonctionnement du service de garde**

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel d’un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s’appliqueront en service de garde. Vous trouverez sur le site web de l’école un document résumant sur le fonctionnement de notre service de garde.

**Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19**

Le ministère de l’Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d’enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l’école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible. Un billet médical justifiant l’exemption de votre enfant pour une condition de vulnérabilité particulière associée à la COVID-19 pour la santé est requis. Vous pouvez nous aviser et nous envoyer par courriel, le billet médical à l’adresse de l’école.** Vous recevrez une confirmation de réception de votre document. Nous vous tiendrons au courant pour la suite des choses.

**Une marche à suivre claire en cas d'éclosion**

Les autorités de santé publique ont produit une [marche à suivre claire](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/dossier/feuillet_marche-suivvre__1_.pdf?1597077918) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

**Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'éclosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM.** Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du [Guide autosoins pour la maladie à coronavirus](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-autosoins-covid-19/) pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web [Québec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus). Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).

Nous vous rappelons l’importance de garder votre enfant à la maison lorsque ce dernier ne se sent pas bien ou lorsqu’il démontre des symptômes de toute maladie confondue.

**Un nouveau service pour les paiements**

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l’ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août. Ces derniers permettront l’affichage d’un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

**Plus de renseignements**

L’école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d’un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s’épanouir.J’en profite pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n’hésitez pas à nous contacter au 514-596-5676

En toute collaboration,



Johanne Carmichael

Directrice des écoles Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame-de-Grâce annexe et Étoile filante

